

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .66 / 2020

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt le Lundi 14 Décembre ,

En exercice : 27

De Présents : 26

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

.Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSES Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-Mme BOULANGER Tamara-M.CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme NICODEMO Mélissia-Mme OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne

Procurations : M. FRELIER Laurent donne procuration à M. SANTONI Jean-.

.Etaient absents excusés- néant.

**Délibération portant adoption de la décision modificative de crédits n°02
au budget primitif 2020.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme BOUCHER Julie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu le CGCT ,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire sur la nécessité de réaliser une décision modificative de crédits n°02 au budget primitif 2020 de la commune de la façon suivante :

Fonctionnement- dépenses	Fonctionnement- recettes
Chap.042- dotation amortissement : Art.6811 : 0 €	

Chap.67 ; charges exceptionnelles : + 30 € Art.6718 : + 30 €	
Chap.020 : dépenses imprévues : - 30 €	
Total : 0 €	
Investissement -dépenses	Investissement -recettes
Chap.21 : immobilisations : + 50 000 € Art.2152 : + 50 000 € Chap.23 : constructions Art.2313 : - 50 000 €	Chap.040 : amortissement : Art.192 : - 1351.20 € Chap.024 : +1 351.20 € Chap.040 : Art.281561 : - 54 015.95 € Art.2802 : 33 232,58 € Art.28031 : 3 756 € Art.28033 : 317,09 € Art.28051 : 9 682,30 € Art.281568 : 7 027,98 €
Total : 0 €	Total : 0 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative de crédits n°02 au budget primitif 2020 de la Commune telle que proposée ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

